



# Recommandations relatives à la qualité des cours sur les compétences de base

La Section de la formation continue et de la formation professionnelle supérieure (SFC) de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) du canton de Berne promeut, au travers des présentes recommandations, l'assurance et le développement de la qualité des cours subventionnés sur les compétences de base.

L'article 13 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur la formation continue définit les compétences de base des adultes. Celles-ci sont utiles pour que les individus puissent prendre part à la société et au monde du travail et sont les conditions requises pour l'apprentissage tout au long de la vie. Elles couvrent des connaissances et aptitudes fondamentales dans les domaines ci-après :

- lecture, écriture et expression orale dans une langue nationale,
- mathématiques élémentaires,
- utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les cours sur les compétences de base permettent à leurs participantes et participants de mieux relever les défis rencontrés au quotidien dans la vie privée ou professionnelle. Grâce à un encadrement constant, les participantes et participants aux cours atteignent leurs objectifs de formation personnels en étant responsabilisés dans la plus grande mesure possible. Ils améliorent aussi leur capacité à apprendre en toute autonomie. Enfin, ils renforcent leur estime personnelle grâce aux expériences d'apprentissage positives et sont davantage motivés à apprendre, ce qui peut éveiller leur intérêt à apprendre des choses dans d'autres domaines.

Les recommandations qui sont formulées ci-après s'appuient sur le document « Principes pour la transmission et l'acquisition de compétences de base des adultes », qui a été élaboré par la Fédération suisse Lire et Écrire et par l'Association des universités populaires suisses<sup>1</sup>, ainsi que sur les critères de qualité du canton de Lucerne concernant la promotion des compétences de base<sup>2</sup>.

La SFC met l'accent sur les éléments suivants : offres de formation, déroulement de la formation, formatrices et formateurs. Les autres éléments (système de gestion de la qualité et direction) sont couverts par les contrats de prestations et par la grille de reporting.

Les recommandations qui sont formulées ci-après sont des critères idéaux qui ne peuvent pas être entièrement mis en œuvre ou atteints dans tous les cas de figure. Elles servent à informer les professionnels du secteur de la formation et à soutenir les mesures de formation dans le domaine des compétences de base. L'objectif est d'aider, de manière optimale, les adultes à acquérir et à entretenir des compétences de base, afin qu'ils puissent continuer à apprendre en toute autonomie.

Par assurance et développement de la qualité, nous entendons un processus continu auquel toutes les personnes impliquées participent en permanence.

Le présent document est une première version. La SFC est ouverte à toute remarque ou suggestion de la part des prestataires de cours sur les compétences de base.

<sup>1</sup> [grundsatzpapier\\_qualitaet\\_f.pdf \(lire-ecrire-suisse.ch\)](#)

<sup>2</sup> [Kurzfassung für Kursanbieter \(en allemand\)](#)

## 1 Offres de formation

### Objectifs d'apprentissage

Les formatrices et formateurs définissent les objectifs d'apprentissage avec les participantes et participants aux cours. Ces objectifs sont consignés dans un accord de formation individuel ; ils sont réalistes et atteignables par les participantes et participants.

### Contenu de la formation

Les contenus de l'enseignement portent tout d'abord sur la lecture, l'écriture, les mathématiques du quotidien et/ou les TIC. Si possible, les prestataires proposent des cours interdisciplinaires. Lors des cours sur les compétences de base, les formatrices et formateurs sollicitent également des compétences transversales telles qu'apprendre à apprendre, le raisonnement logique, la capacité à résoudre les problèmes et les compétences sociales.

En raison de la pédagogie centrée sur les participantes et participants, le contenu de la formation est adapté aux objectifs individuels d'apprentissage.

### Contrôle des acquis de la formation

L'évaluation formative des acquis de la formation est liée aux objectifs individuels d'apprentissage. Les formatrices, formateurs, participantes et participants organisent régulièrement des entretiens d'évaluation, dont les résultats sont documentés. Si nécessaire, les formatrices et formateurs adaptent l'accord de formation individuel.

### Fin de la formation

À la fin des cours, les formatrices, formateurs, participantes et participants organisent une évaluation finale, lors de laquelle ils discutent des compétences acquises et du processus individuel d'apprentissage. Les prestataires délivrent aux participantes et participants une attestation de participation qui mentionne les objectifs du cours et les contenus traités.

En outre, les participantes et participants reçoivent des informations sur les possibilités de formation continue à l'intérieur et en dehors de l'institution de formation. Cette dernière conseille et soutient par ailleurs les personnes qui souhaitent effectuer une formation professionnelle initiale ou obtenir une AFP, un CFC, un certificat de branche, etc.

### Informations sur les offres de formation

Les descriptifs de cours indiquent le public-cible, des exemples de contenus/objectifs, le lieu, les dates, les horaires, la durée et les coûts du cours ainsi que l'adresse de contact. Ils sont rédigés dans un langage facilement compréhensible.

Les conditions d'inscription et d'annulation sont communiquées lors du premier entretien. Par ailleurs, les institutions de formation utilisent et mettent régulièrement à jour les plateformes d'information pertinentes (p. ex. [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) ou Cours [simplement-mieux.ch]) et les canaux de communication auxquels elles ont recours pour publier leurs offres et atteindre leur public cible.

### Collaboration avec les personnes et institutions de placement

Les prestataires connaissent des personnes et institutions de placement, sont régulièrement en contact avec elles et les informent au sujet de leurs offres.

## 2 Déroulement de la formation

### Sélection des participantes et participants / entretien préalable

Le public cible et les conditions de participation sont définis dans le descriptif de l'offre. Une bonne connaissance orale de la langue locale est requise pour participer au cours.

La sélection des participantes et participants se fait sur la base d'un premier entretien gratuit. Les institutions de formation veillent à ce que toute personne intéressée par un cours trouve une offre appropriée à proximité, en leur sein ou à l'extérieur, si leurs cours sont complets ou inadaptés.

### **Planification de la formation**

Un accord de formation individuel est établi par écrit pour l'ensemble des participantes et participants. Il se base sur les connaissances et compétences déjà acquises, sur les objectifs d'apprentissage et sur la motivation des participantes et participants. La planification de la formation à long terme comprend les compétences à acquérir, le contenu et les méthodes d'apprentissage, les considérations sur le transfert des apprentissages, les évaluations des acquis ainsi que les attentes mutuelles des participantes, participants, formatrices et formateurs en ce qui concerne l'investissement personnel, le comportement, la communication, etc.

### **Méthodes d'enseignement et d'apprentissage**

Les méthodes d'enseignement et d'apprentissage se basent sur les objectifs individuels des participantes et participants, et permettent de renforcer la confiance en soi. Les processus d'enseignement et d'apprentissage sont définis d'entente entre les formatrices, formateurs, participantes et participants ; les formatrices et formateurs les documentent en continu. À cet égard, le domaine « apprendre à apprendre », l'autonomie et le transfert dans la pratique revêtent une importance cruciale.

### **Matériel pédagogique et supports**

Le matériel pédagogique et les supports sont adaptés aux adultes (enseignement participatif et collaboratif) et aux besoins de chaque participante ou participant. Dans tous les domaines de l'apprentissage, les formatrices et formateurs utilisent les TIC ou différentes formes d'apprentissage numérique pour atteindre les objectifs d'apprentissage. En principe, les participantes et participants peuvent utiliser leur propre matériel. Ils sont également encouragés à amener leurs propres documents et matériels et à travailler sur ceux-ci.

### **Transfert des apprentissages**

Le contenu de l'apprentissage, la méthodologie et la didactique sont orientés vers le transfert dans la pratique des participantes et participants. Le transfert des apprentissages est rendu possible, d'une part, par le travail sur les documents et sujets propres aux participantes et participants et, d'autre part, par la proposition de thèmes en relation avec la vie quotidienne et/ou professionnelle. Les formatrices et formateurs documentent le transfert des apprentissages pour chaque participante ou participant et mettent en évidence comment et dans quels domaines les apprentissages sont utilisés dans le contexte professionnel et/ou privé.

## **3 Formatrices et formateurs**

### **Profil de qualification**

Les institutions de formation disposent d'un profil de compétences pour les formatrices et formateurs. En cas de nouveaux engagements, l'exigence de base pour les formatrices et formateurs est une formation dans le domaine de la formation d'adultes (certificat FSEA) ou une expérience professionnelle attestée avec inscription simultanée à une formation de formateur·trice d'adultes.

En outre, les formatrices et formateurs ont des compétences sociales et personnelles pointues. Ils ont également des connaissances de base du public-cible, des compétences didactiques (méthodes pour orienter la formation sur les besoins des participantes et participants), des compétences en matière d'enseignement interdisciplinaire, individualisé et différencié, ainsi qu'une expertise dans le domaine « apprendre à apprendre » et dans la gestion des difficultés d'apprentissage. Ces qualifications supplémentaires peuvent être acquises en cours d'emploi.

**Activités de formation continue**

Les formatrices et formateurs suivent régulièrement des formations continues dans le domaine des compétences de base, de la méthodologie/didactique et de la transmission des compétences de base. En outre, ils participent à l'échange d'informations et d'expériences, à l'intervision/supervision et, si possible, également à des conférences spécialisées. Les institutions de formation encouragent et soutiennent la formation continue interne et externe des formatrices et formateurs, et facilitent l'échange d'expériences. Les cours de formation continue proposés tiennent compte des besoins de l'institution ainsi que de ceux des formatrices et formateurs.

**Feed-back pour les formatrices et formateurs**

Les formatrices et formateurs reçoivent au moins une fois par an un feed-back qualifié de tiers (collègues, supérieur·e·s, expert·e·s, autres) et sont évalués par les participantes et participants. Ils reçoivent un feed-back supplémentaire lors des entretiens réguliers qui sont organisés avec la personne responsable de leur institution.